

INTOSAI



RINTERNATIONALE Revue

de la vérification des comptes publics



Juillet 2004



Revue

INTERNATIONALE

de la vérification des comptes publics

©2004 International Journal of Government Auditing, Inc.

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise l'avancement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du U.S. General Accounting Office, Room 7814, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548, É.-U. (téléphone : (202) 512-4707, télécopieur : (202) 512-4021, courriel : spel@gao.gov).

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent guère.

La *Revue* est distribuée gratuitement aux membres de l'INTOSAI et aux intéressés. On la trouve sur le site Web de l'INTOSAI à www.intosai.org. On peut aussi l'obtenir en communiquant avec la *Revue* à spel@gao.gov.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'*Accountants' Index* par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication *Management Contents*. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

Table des matières

Éditorial	1
En bref	4
Gestion de la qualité du contrôle	11
Huitième Congrès de la SPASAI	14
Profil : Afghanistan	16
Publications à signaler	20
Dans le cadre de l'INTOSAI	21
Nouvelles de l'IDI	28
Calendrier de l'INTOSAI	30

Conseil de rédaction

Josef Moser, Président de la Cour des comptes de l'Autriche
Sheila Fraser, Vérificatrice générale par intérim du Canada
Faiza Kefi, Premier Président, Cour des comptes de la Tunisie
David M. Walker, Contrôleur général des États-Unis
Clodosbaldo Russian Uzcategui, Contrôleur général du Venezuela

Présidente

Helen H. Hsing (É.-U.)

Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

Rédactrices en chef adjointes

Linda J. Sellevaag (É.-U.)
Alberta E. Ellison (É.-U.)

Rédacteurs associés

Bureau du vérificateur général (Canada)
Khalid Bin Jamal (ASOSAI-Inde)
Luseane Sikalu (SPASAI-Tonga)
Michael C. G. Paynter (CAROSAI-Trinité-et-Tobago)
Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne)
Khemais Hosni (Tunisie)
Yadira Espinoza Moreno (Venezuela)
Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)
U.S. Government Accountability Office (É.-U.)

Administration

Sebrina Chase (É.-U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Yun-Churl Jeon, Président, Commission de contrôle et d'inspection, Corée, Président
Arpád Kovács, Président, Allami Számvevőszék, Hongrie, Premier Vice-président
Osama Jaffer Faqeeh, Président, Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite, Second Vice-président
Josef Moser, Président, Cour des comptes, Autriche, Secrétaire général
Arah Armstrong, Directeur de la vérification, Service de la vérification, Antigua-et-Barbuda
Valmir Campelo, Ministre, Président, Cour des comptes, Brésil
Léopold A.J. Ouedraogo, Inspecteur général d'État, Burkina Faso
Mohamed Gawdat Ahmed El-Malt, Président, Organisation centrale de contrôle, Égypte
Vijayendra N Kaul, Contrôleur et Vérificateur général, Inde
Tsutomu Sugiura, Président, Conseil de contrôle, Japon
Bjarne Mork Eidem, Vérificateur général, Riksrévisjonen, Norvège
Genaro Matute Mejia, Contrôleur général, Contraloría General, Pérou
Alfredo Jose de Sousa, Président, Cour des comptes, Portugal
Pohiva Tui'ionetoa, Vérificateur général, Service de vérification, Tonga
Faiza Kefi, Premier président, Cour des comptes, Tunisie
Sir John Bourn, Contrôleur et Vérificateur général, National Audit Office, Royaume-Uni
David M. Walker, Contrôleur général, General Accounting Office, États-Unis
Guillermo Ramirez, Président, Cour des comptes, Uruguay, Président

XVII INCOSAI : BUDAPEST, OCTOBRE 2004



Le 18^e INCOSAI (Congrès international des institutions supérieures de contrôle) aura lieu du 10 au 16 octobre 2004, à Budapest. Bien que tous les événements de l'INTOSAI revêtent de l'importance, les congrès triennaux se distinguent particulièrement. Des questions importantes y sont abordées – par exemple, l'établissement de commissions, l'approbation du budget, la modification des statuts de l'INTOSAI et l'élection des nouveaux membres du Comité directeur – et des délégués de nombreuses nations y assistent. Toutefois, l'activité la plus importante et la plus décisive des Congrès demeure la discussion et l'approbation des rapports fondés sur des recommandations liées à la profession. Selon les statuts de l'INTOSAI, il appartient au Congrès « de discuter, afin de développer l'échange d'idées et d'expériences, de sujets d'ordre professionnel et technique, et de formuler toutes recommandations en la matière » (article 4, paragraphe 5a). Ces recommandations joueront un rôle crucial dans l'évolution professionnelle du contrôle.

Les deux thèmes du 18^e INCOSAI – les possibilités de coopération bilatérale et multilatérale entre les institutions supérieures de contrôle et la coordination des efforts d'audit entre les organes de niveau national, régional, local et les organes autonomes – sont préparés respectivement par le National Audit Office du Royaume Uni et par le Bureau du vérificateur général du Canada. Ces deux thèmes soulèvent des questions qui influenceront de façon marquée sur l'interprétation et l'évolution future du contrôle.

Près de 50 pays ont soumis des communications nationales dans lesquelles ces thèmes sont développés, preuve manifeste de l'intérêt qu'ils ont suscité. De plus, les commissions et les groupes de travail de

l'INTOSAI présenteront au 18^e INCOSAI des rapports qui contribueront grandement à définir la profession et à favoriser son avancement dans l'avenir. Par exemple, la Commission des normes de contrôle interne a préparé des principes directeurs pour l'élaboration de normes de contrôle interne afin de répondre aux besoins du XXI^e siècle. Parmi les documents professionnels d'importance, mentionnons « Développement durable : rôles des institutions supérieures de contrôle » et « Vérification environnementale et vérification de la régularité », préparés par le Groupe de travail sur la vérification environnementale.

Les débats et les actes des délibérations renforceront l'influence décisive et de grande portée du 18^e INCOSAI. Les principes établis contribueront à amorcer et à favoriser des processus de transformation qui permettront à l'INTOSAI de s'adapter aux besoins et aux attentes du XXI^e siècle.

Jusqu'ici, l'INTOSAI a relevé avec succès les défis auxquels elle a dû faire face. Après la 51^e réunion du Comité directeur à Budapest en octobre 2003, nous avons célébré le 50^e anniversaire de la fondation de l'INTOSAI. Les célébrations ont donné l'occasion aux spécialistes, aux dirigeants des ISC, aux professeurs d'universités et aux hommes et femmes politiques d'évaluer les efforts de l'INTOSAI et de souligner les réalisations remarquables des 50 dernières années.

Une réalisation digne de mention fut la promulgation de documents importants tels que la Déclaration de Lima, la Magna Carta du contrôle comptable contemporain. Ce document résume clairement les principes maîtres du contrôle à l'époque contemporaine et affirme assurément l'indépendance des ISC. Une autre réalisation a été l'établissement du système de formation professionnelle de l'Initiative de développement de l'INTOSAI, lequel permet la diffusion des méthodes de contrôle les plus récentes et les plus efficaces aux confins d'une planète dont les horizons se rétrécissent de plus en plus. En outre, les activités des commissions permanentes et des groupes de travail de l'INTOSAI ont pour ainsi dire révolutionné le contrôle dans le secteur public. Par ailleurs, les organisations régionales de l'INTOSAI ont contribué à répondre à différents besoins et intérêts locaux et régionaux liés à l'exécution et à l'évolution du contrôle. Certes, cette liste de réalisations n'est pas exhaustive, mais elle illustre le fait que l'INTOSAI a rempli son rôle sur le plan professionnel et qu'elle est devenue une organisation internationale des plus efficaces.

Après un demi-siècle, l'INTOSAI entre dans une nouvelle ère de son histoire. De nouveaux problèmes et de nouveaux défis se posent à elle, ainsi que de nouvelles tâches à accomplir. Fait intéressant, l'INTOSAI amorce ses 50 prochaines années en ce début même du XXI^e siècle où sont déjà survenus quelques faits étonnants et des problèmes inattendus qui auront des incidences sur l'évolution du contrôle dans le secteur public. Il est indéniable que la collectivité des contrôleurs devra relever ces défis avec l'appui de l'INTOSAI.

Afin de pouvoir nous acquitter de ces nouvelles tâches de contrôle à l'échelle internationale, nous devons modifier l'assise des activités de l'INTOSAI en modernisant l'organisation. Le 18^e INCOSAI jouera un rôle capital dans ce processus. À l'ordre du jour, nous avons prévu des discussions sur des propositions du Groupe de travail sur la planification stratégique portant sur cette modernisation. Le débat prévu du 18^e INCOSAI précisera le cadre et les principes fondamentaux grâce auxquels l'INTOSAI relèvera les défis du XXI^e siècle. Nous sommes fermement convaincus que le plan stratégique proposé, auquel les membres du Comité directeur ont souscrit à

l'unanimité lors de leur réunion extraordinaire de juin 2004, permettra à l'INTOSAI de mener ses activités avec un succès croissant dans l'avenir. Aussi, le 18^e INCOSAI sera-t-il un jalon de l'évolution de l'INTOSAI.

Le 18^e INCOSAI sera le premier Congrès organisé par un pays de l'Europe orientale. Dans le passé, plusieurs pays européens ont été les hôtes de l'INCOSAI – le deuxième a eu lieu à Bruxelles en 1956, le quatrième, à Vienne en 1962 et le huitième à Madrid en 1974. Mais 15 ans se sont écoulés depuis le dernier INCOSAI tenu en Europe, le treizième, à Berlin en 1989. Depuis lors, des réformes historiques, politiques, sociales et économiques décisives et profondes se sont produites en Europe. De nouveaux pays et de nouvelles démocraties ont vu le jour en Europe orientale, où le passage à l'économie de marché et à la démocratie parlementaire a entraîné la création d'ISC indépendantes conformément aux critères de la Déclaration de Lima. Le renouveau rapide des années 1990 a finalement permis à Budapest, l'une des plus belles villes d'Europe, d'être le lieu d'accueil du 18^e INCOSAI.

N'oublions pas non plus que le 18^e INCOSAI se déroule au moment où un autre changement majeur transforme la vie de dix pays membres de l'INTOSAI de l'Europe centrale et orientale. Au printemps de 2004, chacun d'eux a joint les rangs de l'Union économique européenne, portant à 25 le nombre de pays membres.

Cette étape historique aura une grande incidence. Dans le domaine du contrôle, elle favorisera et concrétisera l'adoption réussie des normes de l'INTOSAI. Les nouveaux États de l'UE membres de l'INTOSAI adapteront les méthodes de contrôle avancées en usage dans l'Union européenne, méthodes fondées sur les normes de contrôle de l'INTOSAI. Du fait de leur appartenance à l'Union européenne, nous espérons aussi que la question de l'adhésion à l'INTOSAI de la Cour européenne des comptes sera finalement réglée de façon satisfaisante au cours du 18^e INCOSAI. Nous sommes convaincus de pouvoir trouver une solution qui servira d'exemple de promotion pour la coopération entre les grandes organisations internationales de l'INTOSAI.

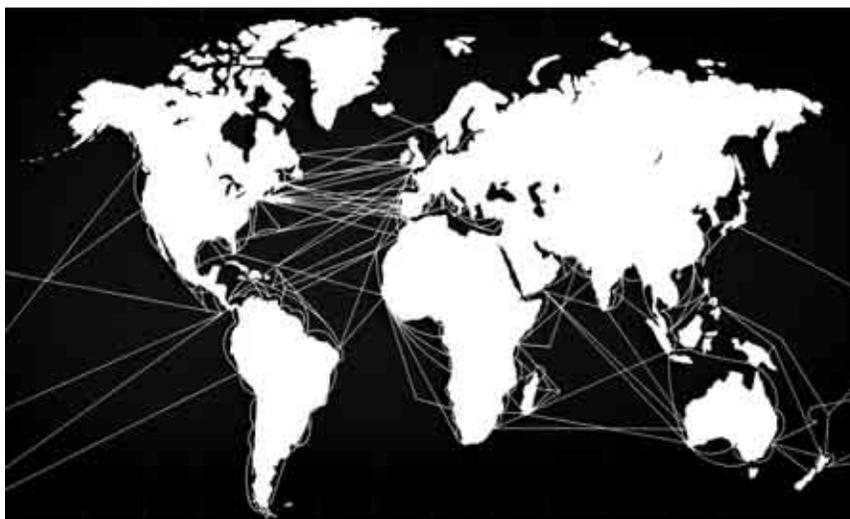
Nous comptons beaucoup sur les recommandations et les prises de position du 18^e INCOSAI. La direction de la Cour des comptes de Hongrie et son personnel chargé d'organiser l'événement feront de leur mieux afin de prendre les dispositions optimales et d'offrir les meilleures conditions de travail pour le Congrès.

Les délégués seront reçus dans les meilleurs hôtels de Budapest. Le Congrès lui-même aura lieu au Centre de Congrès de Budapest, un complexe confortable pourvu de tout l'équipement moderne requis et situé dans l'un des secteurs les plus attrayants de la ville. La Commission des normes de contrôle interne y a accueilli en 1997 et en 2000 la première et la deuxième Conférence internationale sur le contrôle interne.

Les dirigeants de la République de Hongrie tiennent énormément à accueillir le 18^e INCOSAI à Budapest. La cérémonie d'ouverture du Congrès se déroulera dans l'édifice du Parlement de Hongrie, l'un des plus beaux et des plus majestueux de Budapest. Le Président de la Chambre assistera à la cérémonie d'ouverture, et le Président de la République accueillera les chefs de délégation. Nous donnerons aux délégués un avant goût de la culture hongroise avec un concert d'œuvres d'éminents compositeurs hongrois ainsi qu'une visite des ruines du Palais Visegrád.

Nous déployons tous ces efforts dans le but de garantir le succès du 18^e INCOSAI et de contribuer à établir une assise solide pour moderniser l'action de l'INTOSAI et assurer sa réussite constante.

EN BREF



Autriche

L'INTOSAI souhaite la bienvenue à son nouveau Secrétaire général

Le 1^{er} juillet 2004, M. Josef Moser est entré en fonction à titre de Président de la Cour des comptes de l'Autriche et de Secrétaire général de l'INTOSAI. M. Moser a été élu par le Conseil national de l'Autriche pour un mandat de douze ans. Il s'est dit déterminé à défendre la cause de l'audit du secteur public et s'est engagé à continuer à servir les intérêts de la communauté de l'INTOSAI.



M. Josef Moser

M. Moser détient un doctorat en droit jurisprudentiel de l'Université de Vienne. Après avoir obtenu son diplôme, il est entré à la fonction publique, au service de la Direction régionale des finances, en Carinthie, où il a servi comme Sous-directeur général du personnel et des affaires politiques générales. De 1991 jusqu'à la fin de 1992, il a notamment travaillé pour le gouvernement provincial de Carinthie en qualité de chef adjoint du cabinet du gouverneur.

En 1992, M. Moser a été nommé Directeur administratif d'un groupe parlementaire, poste qu'il a occupé pendant dix ans. En 2002, il a assumé différentes responsabilités dont la coordination des travaux des partis de coalition et des différents ministères.

En 2003, M. Moser a été nommé au conseil d'administration de HL AG, société de construction du chemin de fer national, qui est responsable de la gestion commerciale, des finances et de la comptabilité. Un an plus tard, il a été nommé membre du Directoire de ÖBB Holding AG, la société de portefeuille des chemins de fer nationaux de l'Autriche, où il a participé à la gestion stratégique des sociétés d'exploitation chargées de la gestion et de la construction de l'infrastructure ferroviaire. Il a aussi été Président du Conseil de supervision de la Société de gestion

de l'infrastructure ferroviaire fédérale et Directeur général de la Société fédérale de gestion des biens immobiliers ferroviaires.

Pour plus d'information, communiquer avec : Rechnungshof, téléc. : 43 1 712 94 25; courriel : intosai@rechnungshof.gv.at.

Canada

Un rapport spécial dévoile une défaillance de la gouvernance et du contrôle

Le 30 septembre 2003, la Vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, a déposé à la Chambre des communes du Parlement canadien un rapport spécial sur les résultats de la vérification par son bureau de l'administration du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

Le rapport spécial a été déposé en conformité avec les dispositions du paragraphe 8(2) de la *Loi sur le vérificateur général* qui permet à la Vérificatrice générale d'établir « un rapport spécial à la Chambre des communes sur tout sujet qui à son avis est important et ne devrait pas être reporté jusqu'à la présentation du prochain rapport en vertu du paragraphe 7(1) ». En vertu de cette disposition, la Vérificatrice générale soumet des rapports périodiques de vérification de gestion à la Chambre des communes. C'était la première fois que la Vérificatrice générale se prévalait de ce pouvoir spécial depuis l'entrée en vigueur de la Loi, en 1977.

La vérification a fait état de situations qui ont sérieusement nui à la capacité du Commissariat à la protection de la vie privée de fonctionner. La peur et l'arbitraire régnaient au Commissariat, ce qui a entraîné une défaillance majeure des contrôles de gestion financière, de gestion des ressources humaines, de passation des contrats, ainsi que des frais de voyage et d'accueil.

L'ancien Commissaire à la protection de la vie privée a manqué à ses responsabilités, soit assurer l'administration adéquate du Commissariat. De nombreux cadres de direction ont fermé les yeux sur les violations des lois et des politiques. Cette défaillance a favorisé un climat où était permis l'abus du trésor public au profit de l'ancien Commissaire et de quelques cadres de direction.

La situation était préoccupante, étant donné que le Parlement avait conféré au Commissariat un pouvoir d'une très grande importance — celui de l'aider à protéger les droits à la vie privée des Canadiens. Selon le rapport de la Vérificatrice générale, il faudra beaucoup d'efforts pour restaurer les capacités de gestion de cette organisation.

Un nouveau comité de la Chambre des communes, le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, avait demandé à la Vérificatrice d'entreprendre cette vérification après que ses audiences eurent révélé des irrégularités dans la conduite du Commissariat à la protection de la vie privée. En vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, la Vérificatrice générale peut décider si elle exécutera la vérification. Dans ce cas, la Vérificatrice générale a accédé à la demande du Comité compte tenu de la gravité des problèmes portés à son attention.

Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a pour mandat de défendre les droits à la vie privée des Canadiens. Le mandat législatif du Commissaire comprend : l'examen des plaintes et la vérification de l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*; la publication des informations sur les pratiques appliquées dans les secteurs public et privé en matière de traitement des renseignements personnels; l'initiative de mener des recherches sur des questions liées à la protection de la vie privée; la

sensibilisation de la population canadienne aux questions touchant la vie privée et sa compréhension de celles-ci.

Le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada est l'un des cinq bureaux que le Parlement a créés pour obtenir entre autres, de l'information et des conseils. Les autres hauts fonctionnaires du Parlement sont la Vérificatrice générale, la Commissaire aux langues officielles, le Directeur général des élections et le Commissaire à l'information. Les hauts fonctionnaires du Parlement doivent assurer le bon fonctionnement de leurs bureaux respectifs, qui diffèrent des ministères et des organismes, car ils bénéficient d'une grande indépendance par rapport aux gouvernements. Mais comme la vérification du Commissariat à la protection de la vie privée l'a fait valoir, ces hauts fonctionnaires sont toujours responsables de la conduite de leurs affaires. Les hauts fonctionnaires du Parlement et les autres fonctionnaires qui occupent des postes de direction doivent gérer avec prudence leurs ressources humaines et les fonds publics qui leur ont été confiés et en rendre compte.

L'examen par un comité international de pairs dresse un bilan favorable

En février 2003, le Bureau du vérificateur général du Canada a demandé aux membres de la communauté internationale de la vérification, par l'intermédiaire du Groupe de travail international, s'ils souhaitent participer à un examen des pratiques de vérification de l'optimisation des ressources du Bureau. Il devait s'agir de la première évaluation, par une équipe internationale de pairs, des pratiques de vérification législative d'un bureau de vérification national.

L'examen avait pour objet d'évaluer la mesure dans laquelle les pratiques de vérification de l'optimisation des ressources du

BVG sont conçues pour intégrer les normes professionnelles reconnues et procurer au Parlement une information indépendante, objective et « corroborée » sur laquelle il peut se fonder pour examiner le rendement du gouvernement et lui demander des comptes.

L'examen a été mené sur une période d'un an par une équipe dirigée par le National Audit Office du Royaume Uni et composée de représentants des bureaux nationaux de contrôle de la Norvège, des Pays-Bas et de la France. L'équipe comptait deux représentants de chaque pays. Le General Accounting Office des États-Unis a participé à l'examen à titre d'observateur.

En vue de cet examen, le BVG a procédé à une évaluation et à une mise à jour complètes de son Cadre de gestion de la qualité et il a lancé la version révisée du Manuel de vérification de l'optimisation des ressources en décembre 2002. L'équipe d'examen s'est réunie en février 2003 pour préciser les modalités de l'examen, par exemple, la direction, les participants, les objectifs, l'étendue et les critères. Elle s'est réunie de nouveau en avril 2003 afin de planifier les travaux nécessaires. En mai 2003, elle a signé un protocole d'entente avec le BVG.

L'équipe d'examen a entrepris la première phase de l'examen, une évaluation de la conception, en juin 2003, et a analysé les politiques et les procédés de vérification de l'optimisation des ressources du BVG. L'équipe a vérifié si l'orientation donnée aux vérificateurs de l'optimisation des ressources intégrait les normes professionnelles reconnues et les autorisations législatives énoncées dans la *Loi sur le vérificateur général*.

L'équipe a amorcé la phase suivante, l'évaluation de la mise en oeuvre en juin 2003 — simultanément avec l'évaluation de la conception — et a examiné la fonction de revue des pratiques du BVG. Elle s'est concentrée sur l'efficacité avec

laquelle les pratiques de vérification de l'optimisation des ressources lui permettent d'atteindre véritablement son objectif, à savoir fournir aux parlementaires une information indépendante, objective et fondée sur des faits qu'ils peuvent utiliser pour examiner le rendement du gouvernement fédéral. En plus d'examiner le processus de revue interne et les résultats du BVG, l'équipe a examiné des dossiers de vérification des quatre rapports périodiques de 2003.

L'équipe d'examen s'est réunie trois fois sur une période de cinq mois afin de comparer ses notes et de discuter des constatations et des recommandations préliminaires. Elle a aussi communiqué régulièrement par courriel et par téléphone. En novembre 2003, l'équipe a passé deux semaines dans les bureaux d'Ottawa du BVG où elle a mené des entrevues et des groupes de discussion avec des praticiens de la vérification de l'optimisation des ressources et des spécialistes en la matière. Les discussions avaient pour objet de vérifier si : 1) le personnel comprenait le but et les exigences du Cadre de gestion de la qualité du BVG, y compris les politiques, les procédés et les contrôles qui régissent ses travaux de vérification de l'optimisation des ressources; 2) les travaux étaient gérés en accordant l'importance voulue à l'économie, l'efficacité et l'efficacité.

L'équipe d'examen a présenté ses conclusions initiales au Conseil de direction du BVG à la fin de novembre 2003 et a terminé son rapport en février 2004. En résumé, l'équipe a constaté qu'au 31 décembre 2003, les pratiques de vérification de l'optimisation des ressources du BVG étaient conçues de manière satisfaisante et qu'elles lui permettaient d'atteindre ses objectifs. Le BVG a préparé un plan d'action faisant suite aux suggestions formulées dans le rapport de l'équipe d'examen.

Le Rapport d'examen par un comité international de pairs des pratiques

de vérification de l'optimisation des ressources du Bureau du vérificateur général du Canada et le plan d'action préparé par le Bureau du vérificateur général du Canada pour donner suite aux améliorations suggérées ont été déposés à une réunion du Comité permanent des Comptes publics le 11 mars 2004. On peut consulter ces documents sur le site Web du Bureau du vérificateur général du Canada.

Pour plus d'information, communiquer avec le Bureau du vérificateur général du Canada. Téléc. : ++1 (613) 957 4023; courriel : communications@oag.bvg.gc.ca; ou site Web : www.oag.bvg.gc.ca

Chine

Constatations de la vérification des fonds destinés à la prévention et au traitement du SRAS

Le SRAS — syndrome respiratoire aigu sévère — a frappé sans prévenir la Chine au début de 2003. Afin de lutter contre cette maladie, peu connue à ce moment, le gouvernement chinois avait constitué en date du 31 juillet 2003, un fonds spécial de 14,039 milliards de yuans (1,69 milliard de dollars américains). À cette date, le gouvernement avait reçu des dons s'élevant à 4,152 milliards de yuans (510 millions de dollars américains) provenant de la Chine et de l'étranger pour la prévention et le traitement du SRAS.

En août 2003, peu de temps après que la maladie eut été maîtrisée, le Bureau de contrôle national de la République populaire de Chine (BCNC) a contrôlé la gestion de ces fonds et des dons dans toutes les unités gouvernementales pertinentes de 30 provinces et il a fait part de ses constatations en décembre 2003.

Le contrôle a révélé que la gestion et l'utilisation des fonds spéciaux et des dons reçus pour la prévention et le traitement du SRAS étaient en



Les participants au Programme international de formation en contrôle

grande partie satisfaisantes et qu'aucune irrégularité d'importance majeure n'avait été détectée. Les ministères de la planification, des affaires civiles, des finances et du contrôle ont appliqué des mesures de gestion des fonds efficaces et des procédures de surveillance appropriées afin d'utiliser les fonds de manière uniforme. Par contre, les contrôleurs ont fait part de problèmes dans certains ministères, dont l'affectation décentralisée des fonds, une affectation tardive des fonds, des procédures incomplètes pour l'encaissement des dons, ainsi que des retards en ce qui concerne les écritures comptables et l'inscription des dons dans des comptes spéciaux. Dès qu'ils ont été mis au courant de ces problèmes, les ministères visés ont rapidement pris des mesures rectificatives et ils ont réglé, dans l'ensemble, le problème des écritures comptables et de l'inscription dans des comptes spéciaux.

Deuxième Programme international de formation en contrôle du BCNC à Beijing

Du 5 au 22 avril 2004, trente-quatre représentants de 23 pays d'Asie et d'Afrique et des régions administratives spéciales de

Hong Kong et de Macao ont participé au deuxième Programme international de formation en contrôle du BCNC. Le 6 avril, M. Li Jinhua, Contrôleur général de la Chine, a souhaité la bienvenue à tous les participants et a présidé la cérémonie d'ouverture.

Le Programme comprend deux volets. Dans le premier volet, onze cours intensifs, portant sur des sujets allant du système juridique en contrôle en Chine à l'environnement et au contrôle environnemental, ont été offerts aux participants au centre de formation Huairou, dont les installations sont très modernes. Pendant la dernière moitié du Programme, les participants ont été divisés en groupes pour visiter quelques bureaux de contrôle du BCNC à Shanghai, Nanjing, Chongqing, Kunming et Guangzhou, où ils ont pu observer des contrôles sur le terrain et échanger des idées avec leurs collègues chinois.

Pour plus d'information, communiquer avec le Département international, Bureau de contrôle national de la République populaire de Chine. Téléc. : ++86 10 6833 09558; courriel : cnao@audit.gov.cn.

Ghana

Le Service de vérification du Ghana est l'hôte de la quatrième réunion de l'AFROSAI A/la SADCOSAI

Pour la première fois de son histoire, le Service de vérification du Ghana était l'hôte de la Réunion d'examen annuel de l'Assemblée des Institutions supérieures de contrôle anglophones d'Afrique (AFROSAI A) et de l'Organisation des Institutions supérieures de contrôle de la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCOSAI). La Réunion a eu lieu du 3 au 7 novembre 2003, à Accra. On y a poursuivi la discussion amorcée à une réunion précédente en Afrique du Sud en vue d'unifier les activités des deux organismes.

Ont participé à la conférence 44 délégués, dont 22 vérificateurs généraux des ISC d'Afrique et des observateurs de l'Union européenne, de la Suède, des Pays Bas et de la Norvège. Les pays participants étaient l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, la Mozambique, la Namibie, le Nigeria, l'Ouganda, le Rwanda, la Sierra Leone, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

Dans son allocution de bienvenue, M. Edward Dua Agyeman, Vérificateur général du Ghana, a rappelé aux participants que la Réunion d'examen annuel donnait aux ISC la possibilité de débattre de nombreuses questions qui les intéressent à titre d'ISC anglophones d'Afrique. Ces questions ont été intégrées au plan d'activités de l'AFROSAI E/la SADCOSAI, qui a été adopté à la réunion tenue à ACCRA :

- les droits de la personne, la démocratie et la saine gouvernance;

- la protection de l'environnement;
- l'intégration régionale;
- l'augmentation des ressources humaines;
- l'intégration des femmes aux activités professionnelles des ISC;
- la lutte contre la pauvreté et la corruption.

M. Agyeman a aussi énuméré les facteurs qui nuisent à l'atteinte des buts et des objectifs des ISC en tant que vérificatrices du secteur public :

- le manque de matériel et d'installations;
- la formation inadéquate du personnel et un nombre insuffisant de professionnels pour relever les défis des ISC;
- un financement général inadéquat.

Il a ajouté que la réunion avait lieu à un moment où les ISC doivent remanier leurs stratégies et leurs méthodes de travail afin de soulager leurs pays respectifs aux prises avec la pauvreté, les abus contre les droits de la personne, les maladies évitables et une croissance économique au ralenti.

M. Samuel Nii Noi Ashong, Ministre d'État, Planification économique, a prononcé le discours principal au nom du Président du Ghana. M. Ashong a réitéré la promesse du gouvernement de garantir l'indépendance financière et administrative du Service de vérification du Ghana et à appuyer sans réserve le Vérificateur général et le Conseil du Service de vérification. Dans ses commentaires sur les priorités de l'organisme, M. Ashong a indiqué que les ISC doivent jouer un rôle prépondérant au sein des sociétés démocratiques en protégeant l'utilisation des ressources publiques.

Pour plus d'information, communiquer avec le Service de vérification du Ghana. Téléc. : ++ 233 (21) 67 54 96; courriel : gogas@ighmail.com

Japon

Nouveau Président du Conseil de contrôle

Le 20 février 2004, M. Nobuaki Morishita, commissaire de la Commission de contrôle, le Conseil de contrôle du Japon, était nommé Président par le Cabinet. Il succède à M. Tsutomu Sugiura, qui a pris sa retraite en février 2004, au terme d'un mandat de sept ans.

M. Morishita est devenu membre du Conseil en 1966. Il a été Directeur des divisions des grands contrôles et du secrétariat au cours des années 1980 et a supervisé les activités de contrôle et administratives en qualité de Directeur général adjoint et par la suite en qualité de Directeur général, au cours des années 1990. En 1998, il a dirigé, à titre de Secrétaire général, toutes les activités de contrôle et administratives du Bureau exécutif général. Il a été nommé Commissaire en 1999.

Tout au long de sa carrière au Conseil, M. Morishita a mis à profit sa vaste connaissance pratique du contrôle. Il a aussi accru la participation du Conseil aux activités internationales; plus récemment, il a dirigé la délégation japonaise à la réunion du Comité directeur de l'ASOSAI tenue à Manille en 2002. Il se réjouit à la perspective de participer aux activités de l'INTOSAI et de l'ASOSAI en tant que membre du Comité directeur. Grâce à son travail à titre d'administrateur du programme de formation de l'ASOSAI, il espère également contribuer à l'amélioration des capacités de contrôle au sein de l'INTOSAI et de l'ASOSAI.



M. Nobuaki Morishita

Pour plus d'information, communiquer avec le Conseil de contrôle du Japon. Téléc. : ++81 (3) 32 92 – 6915; courriel : liaison@jbaudit.go.jp; site Web : www.jbaudit.go.jp/engl

Kenya

Nouveau nom pour le Bureau du contrôleur et vérificateur général du Kenya

En décembre 2003, le Parlement du Kenya a adopté la Loi sur la vérification publique, 2003, qui est entrée en vigueur le 9 janvier 2004. La Loi a donné plus d'indépendance au Bureau du contrôleur et Vérificateur général et un nouveau nom, soit le Bureau de vérification national du Kenya (KNAO). Le KNAO est chargé de vérifier tous les ministères et services du gouvernement, les administrations locales, les sociétés d'État et les organismes créés par la loi. Sous la nouvelle loi, le KNAO a le pouvoir de faire des vérifications de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacéité.

La Loi sur la vérification publique a de plus créé la Commission de vérification nationale du Kenya, qui sera présidée par le Contrôleur et

Vérificateur général. La Commission déterminera les conditions d'emploi du personnel et approuvera le budget du Bureau.

Nouveau Vérificateur général

Le 21 avril 2004, le Président de la République du Kenya a nommé M. Evan Nelson Mwai au poste de Contrôleur et Vérificateur général. M. David Gico Njoroge, qui a occupé le poste de Contrôleur et Vérificateur général du Kenya pendant de nombreuses années et qui est bien connu des membres de l'INTOSAI, a pris sa retraite le 9 avril 2004.



M. Evan Nelson Mwai

M. Mwai était Sous-vérificateur général depuis 1993 dans l'ancien Bureau du contrôleur et vérificateur général. Il détient un baccalauréat ès arts en économie et en géographie de la University of London et il a participé à de nombreux cours de formation en vérification et en comptabilité du secteur public aussi bien au Kenya qu'à l'étranger. De 1983 à 1992, il a été délégué à divers congrès de l'INTOSAI et a dirigé l'équipe de vérification externe responsable de la vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il a été boursier du Programme international de stages en vérification du General Accounting Office des États Unis. Il a exprimé sa volonté de poursuivre les réformes entreprises par son prédécesseur et son désir de travailler au sein de la communauté de l'INTOSAI.



Délégation du Cameroun à la conférence du Consortium international pour la gestion des comptes publics à Miami

Pour plus d'information, communiquer avec le Bureau de vérification national du Kenya.
Télé. : ++254 (2) 33 08 29; courriel : cag@kenyaweb.com

Consortium international pour la gestion des comptes publics

Conférence de 2004 et formation

Du 19 au 23 avril 2004, des représentants des secteurs public et privé du monde entier se sont réunis à Miami pour discuter de stratégies de promotion du développement par l'élimination de la corruption, le renforcement de la sécurité, l'amélioration de la transparence et le raffermissement de l'obligation redditionnelle. Les délégués, de l'Argentine, la Barbade, la Bolivie, la Bosnie-Herzégovine, du Cameroun, du Canada, de la Colombie, du Costa Rica, d'El Salvador, des États-Unis d'Amérique, du Guatemala, de Haïti, du Honduras, de la Hongrie, de l'Inde, de la Macédoine, du Mexique, de la Mongolie, du Nicaragua, de la Nouvelle-Zélande, de l'Ouganda, du Pakistan, du Paraguay, du Pérou, des Philippines, de la République dominicaine, de la République slovaque, du Royaume-Uni, de Saint-Kitts-et-Nevis, de la Tanzanie, et de Trinité-et-Tobago ont mis en commun leurs expériences et discuté

de stratégies visant à promouvoir une saine gouvernance et à en perfectionner les mécanismes.

Pendant la conférence, les délégués de plusieurs ISC ont abordé diverses questions ayant trait à la reddition de comptes et à la transparence.

M. Paul Posner, du General Accounting Office (GAO) des États Unis, a parlé de la transparence dans le processus budgétaire. M. Árpád Kovács, Président du Bureau de contrôle d'État de la Hongrie, a attiré l'attention sur la passation de marchés publics. M. Genaro Matute, Contrôleur général du Pérou et président du Groupe de travail sur la lutte contre le blanchiment d'argent de l'INTOSAI, a ouvert la séance de l'après-midi sur les approches pour enrayer le blanchiment d'argent et lutter contre la corruption, qui comprenait un exposé d'un groupe d'experts animé par M^{me} Davi D'Agostino, Directrice au GAO. Au cours d'une autre séance, le Sous-vérificateur général du Pakistan,

M. Muhammad Mohsin Kahn, a parlé des stratégies de lutte contre la corruption dans son pays. Les conférenciers principaux, M. Nijemoun Mama, Vérificateur général du Cameroun, et M^{me} Jacquie Williams Bridgers, Directrice générale au GAO, ont expliqué les stratégies qui sont mises en oeuvre dans leurs bureaux respectifs.

Pour plus d'information, communiquer avec le Consortium international pour la gestion des comptes publics. Courriel : ICGFM@yahoo.com; site Web : www.icgfm.org

Nations Unies

35^e Réunion des représentants des Services de vérification interne des organisations et des institutions financières multilatérales des Nations Unies

La 35^e réunion annuelle des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes et des institutions financières multilatérales (RIAS) des Nations Unies, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a eu lieu à Paris du 9 au 11 juin 2004. On comptait parmi les participants 40 dirigeants des divisions de l'audit et des conseils de gestion du Secrétariat des Nations Unies (ONU), des agences spécialisées de l'ONU, des Institutions de Bretton Woods et d'autres organisations internationales et institutions financières multilatérales. La réunion précédente des représentants a eu lieu à Panama, en 2003.

Différents sujets ont été traités pendant les séances. En voici quelques uns : aperçu des normes révisées de l'Institute of Internal Auditors et faits nouveaux sur le plan professionnel; gestion efficace du rendement organisationnel; éthique et valeurs de l'organisation et lutte contre la corruption; évaluation du risque; gestion et développement organisationnel; relations entre la vérification interne et externe et les principaux donateurs; interaction entre les corps d'inspection communs et les vérificateurs externes; gestion de la fonction de vérification interne; juricomptabilité et vérification de la gestion.

L'INTOSAI croit que cette réunion annuelle permet d'apprendre comment des organisations telles que l'ONU et ses agences spécialisées ont organisé leurs services de vérification interne. L'importance accordée à cette question par l'INTOSAI a entraîné la formation de sa Commission des normes de contrôle interne, qui surveille les progrès des RIAS, les sujets qu'il étudie, les idées qu'il génère par sa recherche ainsi que l'orientation de ses plans futurs. Cet échange d'idées, d'expériences et de connaissances profite aux deux organisations.

Pour plus d'information, communiquer avec le Secrétariat général de l'INTOSAI. Téléc. : ++43 (1) 718 09 69; courriel : intosai@rechnungshof.gv.at; site Web : www.intosai.org.

Un défi pour les ISC : la gestion de la qualité du contrôle dans le secteur public

N.D.L.R.

Le présent article est tiré d'un exposé présenté par M. Muhammad Yunis Khan, Vérificateur général du Pakistan, à l'occasion du deuxième Symposium de l'ASOSAI sur la gestion de la qualité dans le secteur public, qui a eu lieu le 22 octobre 2003, à Manille.

Arif Mansur, Sous vérificateur général du Pakistan

Les Institutions supérieures de contrôle (ISC) desservent une clientèle diversifiée — le public, les contribuables, les fonctionnaires et les législateurs qui autorisent les dépenses publiques et examinent de près leurs résultats à la lumière des rapports des ISC. Pour les ISC, la difficulté inhérente à la gestion de la qualité dans le contexte du contrôle dans le secteur public provient du fait qu'il faut, pour fournir une assurance adéquate au regard des dépenses publiques et de leurs résultats, tenir compte des intérêts variés et parfois conflictuels ainsi que des attentes et des besoins de cette clientèle.

Les normes de vérification de l'INTOSAI font état de la gamme complète des contrôles, notamment le contrôle des comptes, de régularité et de gestion. La conception d'un produit de contrôle complet, qui répond aux normes de contrôle et aux attentes du client, est une question qu'il faut encore débattre et qui doit faire l'objet de recherches et d'améliorations. Les ISC doivent continuer de perfectionner les résultats du contrôle dans le secteur public. Ce faisant, elles font face à de nombreuses difficultés, tant dans le contrôle des comptes que celui du contrôle de gestion.

Les difficultés que doivent surmonter les ISC dans le contrôle des comptes et le contrôle de gestion

Le contrôle des comptes dans le secteur public est une entreprise plus complexe que la simple adoption des pratiques exemplaires du secteur privé. Il arrive parfois qu'on ne puisse se fier entièrement à l'information comptable et financière communiquée pour fournir le niveau d'assurance requis. La complexité du secteur public, conjuguée aux relations hiérarchiques entre les entités à différents niveaux, ajoute aux écueils que l'on rencontre sur le plan des concepts et des méthodes de contrôle des comptes. Il peut s'avérer difficile de définir une entité comptable étant donné que la responsabilité des dépenses ou de la communication de l'information sur les activités et les finances peut être répartie entre le comptable (p. ex. le contrôleur général) et les chefs des opérations des différentes unités. L'application des techniques et des méthodes de contrôle de gestion devient difficile parce que l'on n'a pas beaucoup l'habitude de considérer les extrants quantifiés et les critères de performance. Il est aussi difficile d'établir un lien approprié entre les contrôles de gestion, de régularité et des comptes. Les ISC qui ne produisent plus de rapports de contrôle de régularité indépendants doivent établir un lien quelconque entre le contrôle des comptes et le contrôle de gestion afin d'éviter une situation où les deux donneraient des résultats contradictoires.

À mesure qu'augmentent les niveaux de dépenses et la complexité sur le plan opérationnel, l'affectation des ressources de contrôle devient plus ardue, du fait qu'il faut remplir pleinement le mandat du contrôle tout en respectant les normes de contrôle de l'INTOSAI. De plus, la relation entre le contrôleur et l'entité contrôlée peut mener à la confrontation. L'un des points forts du contrôle de gestion est l'attention qu'il porte aux besoins de la direction et à l'adoption d'une approche conviviale. L'extrait du contrôle de la qualité est à la fois un résultat et une condition préalable à une relation de confiance entre le contrôleur et l'entité contrôlée. Mais des problèmes surgissent lorsqu'il s'agit d'établir une distinction entre le désir du vérificateur d'ajouter de la valeur et les exigences rigoureuses de la reddition de comptes. Enfin, si le contrôle freine le processus de prise de décisions concrètes par la direction, il peut nuire à l'atteinte des buts de l'organisme. Le contrôleur ne doit jamais oublier le mandat de l'entité contrôlée — la prestation d'un service ou d'un produit — qui est l'objectif premier des dépenses publiques.

L'expérience récente du Pakistan au chapitre de la promotion de la qualité de la gestion publique

L'ISC du Pakistan a entrepris divers projets de promotion de la qualité de la gestion publique en vue de surmonter les difficultés mentionnées précédemment. Sa stratégie à long terme prévoit que le Vérificateur général du Pakistan ne participe plus directement à la tenue des comptes. Une entité nationale créée en vertu d'une loi et connue sous le nom de Contrôleur général des comptes assume maintenant cette fonction. Reconnaisant toutefois le lien essentiel entre la comptabilité et le contrôle des comptes, l'ISC du Pakistan a lancé un projet global de modernisation de la comptabilité dans le secteur public avant de transférer la fonction comptable. Les réformes comptables mises en oeuvre dans le cadre du Projet d'amélioration des rapports financiers et du contrôle, financé par la Banque mondiale, comprend l'implantation d'un réseau national de systèmes comptables de base à l'aide d'un progiciel de gestion intégrée (système ERP), qui comprend des fonctions de présentation des charges à payer/produits à recevoir et permet d'améliorer les rapports financiers en utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale. On croit qu'une saine pratique de comptabilité et d'information financière est l'élément essentiel d'un contrôle efficace. De même, lorsque la qualité des comptes est certifiée, la confiance qu'on peut leur accorder s'en trouve accrue et il devient alors aussi possible non seulement de fournir une assurance, mais aussi d'améliorer la qualité des comptes.

Ces dernières mesures découlent d'initiatives précédentes visant à introduire le contrôle de gestion moderne et à instaurer des spécialisations de contrôle dans des secteurs tels que les revenus, les travaux publics, l'approvisionnement et l'énergie. L'ISC du Pakistan tient à préparer un manuel de contrôle de régularité qui correspond pleinement à la définition de l'INTOSAI. Les contrôles courants de régularité ont aussi subi des changements, et les rapports de portée générale ont été remplacés par des rapports pour chaque entité. D'autres améliorations sont mises en oeuvre avec comme objectif précis d'améliorer la qualité des extraits de contrôle.

L'ISC est aussi en train de concevoir un modèle souple et puissant d'affectation des ressources qui intégrera les priorités, les évaluations des risques, les exigences impératives de contrôle et les préférences des parties intéressées, lesquelles serviront à l'élaboration d'un système informatisé d'affectation des ressources en fonction de critères. Ce système servira non seulement à déployer les ressources de contrôle selon

les plans annuels, mais également à établir les plans pluriannuels. Il englobera divers aspects, notamment l'établissement

- d'un lien entre les contrôles en se fondant sur les priorités des parties intéressées et les obligations prévues par la loi,
- de priorités quant aux entités qui devraient être contrôlées au cours d'une année donnée,
- du niveau adéquat de contrôle dans chaque cas.

Le système sera fondé sur l'analyse des risques et examiné systématiquement sous l'angle des dépenses et des revenus prévus.

La comptabilité fait de plus en plus appel aux technologies de l'information (TI) et elle est considérée actuellement comme une application presque naturelle des TI. En revanche, le contrôle doit encore tirer parti de la puissance des TI. Les techniques de contrôle assistées par ordinateur (TCAO) représentent essentiellement un moyen de traiter les données comptables informatisées. L'ISC du Pakistan compte élargir l'étendue du Projet d'amélioration des rapports financiers et du contrôle et établir un réseau de systèmes d'information de contrôle à l'échelle de l'organisme qui seront reliés aux bases de données comptables et aux systèmes des entités contrôlées, lesquels donneront accès à l'information disponible à l'interne, par exemple les données sur les ressources humaines, les profils des entités contrôlées, les bases de données sur les rapports de contrôle, les activités opérationnelles et les directives en matière de vérification. En développant ces systèmes, l'ISC du Pakistan espère créer une base d'information complète pouvant appuyer tous les aspects de la gestion de la qualité.

Les ISC doivent encore surmonter des difficultés fondamentales dans leur quête d'amélioration des dépenses publiques, et les rapports de contrôle ne constituent que l'une des options dont elles disposent pour atteindre ce but. Elles doivent de plus promouvoir des réformes institutionnelles dans les secteurs de dépense de fonds publics. L'ISC du Pakistan a appuyé un projet de nomination de directeurs financiers dans les ministères et services gouvernementaux, la mise en place d'un système plus efficace de reddition de comptes interne et la création de comités de contrôle ministériels.

Conclusion

L'ISC du Pakistan souscrit à la tendance observée à l'échelle internationale, qui consiste à adopter les pratiques exemplaires et à raffermir la pratique du contrôle. Elle croit aussi qu'il faut prendre en compte les exigences professionnelles particulières des ISC. Des facteurs importants tels que le contexte historique des systèmes de gestion, l'efficacité des mécanismes redditionnels et les actes présumés de corruption devraient être considérés lors de l'élaboration des politiques et des directives en matière de contrôle. Les contrôles dans le secteur public devraient recenser les préoccupations du public, et les rapports de contrôle devraient y donner suite rapidement. Des directives, des normes et des méthodes devraient être élaborées afin de garantir que l'ISC fournit une assurance adéquate et crédible. Sous l'égide de l'INTOSAI, les associations régionales telles que l'ASOSAI peuvent jouer un rôle crucial dans la détermination des besoins propres à une région et la recherche de réponses et de solutions adaptées à ces besoins.

Huitième Congrès de la SPASAI

Hayden Everett, Bureau du vérificateur général de la Nouvelle-Zélande

L'Association des institutions supérieures de contrôle des finances publiques du Pacifique du Sud (SPASAI) a tenu son huitième Congrès à Apia, au Samoa, du 24 au 28 mai 2004. Sous les auspices du Contrôleur et Vérificateur en chef du Bureau national de vérification du Samoa, le Congrès a attiré 23 délégués des 15 bureaux nationaux de contrôle de la région du Pacifique ainsi que des représentants du Secrétariat de l'INTOSAI, de l'Initiative de développement de l'INTOSAI et du Bureau de contrôle national de la Chine.

Le 24 mai 2004, lors de l'ouverture du Congrès, la SPASAI a accueilli son 22^e membre, le Bureau de contrôle du Territoire des Samoa américaines. M. Paul Allsworth, Vérificateur général des îles Cook, a alors cédé la présidence de la SPASAI à M. Tamaseu Warren, Contrôleur et Vérificateur en chef des Samoa.

Au cours de la séance sur les affaires courantes, les membres ont voté en faveur de la tenue d'un congrès annuel, au lieu d'un congrès semestriel. M. Pohiva Tu'i'onetoa, Vérificateur général du Royaume des Tonga, sera l'hôte du Congrès de 2005.

La Commission de consolidation des institutions régionales de la SPASAI s'est réunie avant le Congrès. Les vérificateurs généraux des îles Cook, des Fidji, de la Nouvelle-Zélande, de la République des Palaos, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Tuvalu ont assisté à cette rencontre.

Première séance du Congrès

La première séance, animée par M. Pohiva Tu'i'onetoa, Vérificateur général des Tonga, a porté sur la gestion des contrôles et les réformes gouvernementales. Les membres ont discuté des progrès réalisés par leur pays relativement à la communication de l'information sur la performance et à son contrôle, du rôle approprié des bureaux de contrôle dans les réformes gouvernementales et de la nécessité pour les bureaux de contrôle d'examiner les réformes gouvernementales proposées. De plus, ils ont discuté de l'accès à l'information au cours des contrôles de gestion aux fins d'étalonnage et d'analyse comparative. On a fait remarquer que les différences dans les systèmes de saisie de l'information sur la performance peuvent influencer sur la cohérence et l'utilité de cette information.

Deuxième séance du Congrès

La deuxième séance animée par M. Bob Sendt, Vérificateur général de la Nouvelle-Galles du Sud, en Australie, a porté sur les faits nouveaux dans le domaine du contrôle environnemental — problèmes et solutions. Les délégués ont discuté de la façon dont le contrôle peut aider les gouvernements à prévenir la détérioration de l'environnement. Ils ont noté que le contrôle environnemental peut concourir à établir l'équilibre entre le développement national et la nécessité d'éviter les effets néfastes pour l'environnement. Les nombreux mémoires présentés par les membres de la SPASAI sur la question sont révélateurs des diverses visions du contrôle

environnemental au sein de la SPASAI. Plusieurs institutions membres effectuent des contrôles environnementaux sous forme de contrôles de gestion, tandis que certaines ont indiqué qu'elles effectuent plutôt des contrôles de la conformité.

Troisième séance du Congrès

Au cours de la troisième séance, animée par M. David Reid, Gestionnaire général, Contrôle comptable de Victoria, en Australie, les membres ont traité des éléments probants dans un environnement informatisé ou dématérialisé et du recours croissant aux technologies de l'information dans le domaine du contrôle. Ils ont également étudié l'importance des contrôles appliqués aux technologies de l'information, l'utilisation des logiciels et des techniques de contrôle informatisées pour la collecte des éléments probants, le moment opportun d'appliquer des procédés de contrôle ainsi que les types d'éléments probants et de procédés de contrôle.

Ateliers de formation

Le Congrès a été suivi de deux ateliers de formation. Le premier, sur le contrôle de la dette publique, a été dirigé par M. Ajay Nand, Directeur intérimaire du Contrôle, Bureau du Vérificateur général des Fidji, et membre de la Commission de la dette publique de l'INTOSAI. Le deuxième, sur la juricomptabilité, a été donné par M. Gib Beattie, Directeur adjoint des enquêtes, et par M. Stephen Drain, Enquêteur, du Bureau d'enquête sur les fraudes graves, de la Nouvelle-Zélande. Des membres du personnel du Bureau national de vérification des Samoa étaient au nombre des participants. Les deux sujets avaient été déterminés comme étant des secteurs d'intérêt dans le Plan de consolidation des institutions régionales de la SPASAI. Cette formation a pu être donnée grâce à une généreuse contribution de l'Initiative de développement de l'INTOSAI.

Pour de plus amples informations sur le 8^e Congrès de la SPASAI, veuillez visiter le site Web de la SPASAI à l'adresse suivante : <http://www.oag.govt.nz/HomePageFolders/SPASAI/SPASAIHome.htm>.

Profil : Bureau de contrôle et de vérification de l’Afghanistan

M. Muhammad Sharif Sharifi, Vérificateur général

Le Bureau de contrôle et de vérification (BCV) est l’institution supérieure de contrôle de l’Afghanistan. Le Bureau rend des comptes directement à Son Excellence le Président de l’Afghanistan, de façon indépendante et impartiale.

Les principaux objectifs du BCV sont les suivants :

- protéger les fonds publics et prendre des mesures pour prévenir les erreurs et les irrégularités dues à la négligence financière et à la mauvaise utilisation des biens publics;
- prévenir les dépenses illégales;
- examiner les systèmes de contrôle des encaissements et des paiements du gouvernement;
- déceler les cas de fraudes et s’assurer que les individus accusés sont traduits en justice;
- certifier les états financiers du gouvernement;
- cerner les manques à gagner dans le budget du gouvernement et fournir des orientations pour réduire les erreurs, les lacunes, les trop-payés et les mauvaises estimations des coûts des projets de construction;
- garantir l’exactitude de l’aide et des subventions fournies par les pays donateurs.

En raison des changements politiques survenus en Afghanistan ces dernières années, l’adhésion du BCV à plusieurs organisations de contrôle internationales a été suspendue. Heureusement, le BCV est maintenant à nouveau membre de l’INTOSAI, de l’ASOSAI et de l’ECOSAI.

Le Vérificateur général est le haut fonctionnaire occupant le rang hiérarchique le plus élevé (rang équivalant à celui d’un ministre). Il établit les politiques et les directives du BCV et il rend des comptes directement au Président de l’Afghanistan. Le Vérificateur général jouit de l’appui de deux sous-vérificateurs généraux, responsables de la mise en œuvre des plans de contrôle et de l’évaluation des constatations de contrôle du BCV. Ils examinent également les propositions visant à améliorer les méthodes de travail du BCV.

La réglementation du BCV est fondée sur des normes internationales et ses objectifs englobent la surveillance financière, comptable et économique d’institutions telles que les ministères, les services et les organismes publics, les commissions gouvernementales, les municipalités et les banques.

Les travaux de contrôle du BCV visent à assurer :

- la transparence dans la reddition de comptes et la comptabilité;
- une gestion efficace;
- des contrôles uniformisés conformes aux normes de contrôle internationales;
- la protection des biens (capital et trésorerie);
- une comptabilité et une présentation de l'information financière fiables;
- une mise en œuvre appropriée du plan de développement socioéconomique du gouvernement;
- l'observation des règles et la satisfaction des besoins actuels et des besoins de la collectivité dans des secteurs particuliers;
- l'exactitude des dépenses effectuées grâce à l'aide fournie par les pays donateurs.

Les méthodes de surveillance et de contrôle du BCV sont fondées sur les normes de contrôle internationales de l'INTOSAI. Les principales tâches des contrôleurs consistent à s'assurer que :

- la comptabilité publique est exacte;
- que le contrôle financier et comptable par les ministères, les services, les municipalités, les commissions gouvernementales, les banques, les organismes et les sociétés mixtes est exact;
- que les revenus du gouvernement sont bien contrôlés;
- que les plans de développement socio-économique du gouvernement, le budget de développement et le budget annuel sont mis en œuvre comme il se doit;
- que des contrôles sont effectués de façon à promouvoir et à développer l'économie nationale, les secteurs spéciaux et la croissance de la collectivité;
- que le patrimoine public est protégé;
- que les décrets du gouvernement, l'approbation des décisions et les arrêtés sont dûment justifiés et mis en œuvre;
- que les ressources allouées sont utilisées de façon efficace;
- que l'on prévient les activités illégales.

Afin d'atteindre ses objectifs, le BCV s'engage à contrôler plus de 670 unités budgétaires tous les ans. Les directions générales suivantes effectuent les contrôles.

- **La Direction générale de la planification et de l'analyse.** Cette direction générale clé coordonne et organise les programmes et plans de contrôle des directions générales de contrôle. Elle présente des rapports trimestriels au Cabinet et au Président. Elle évalue et analyse aussi les constatations des groupes de contrôle, y compris les erreurs et irrégularités, et fournit orientation et lignes directrices en vue d'apporter d'autres améliorations aux méthodes de contrôle du BCV.
- **La Direction générale de la documentation.** Cette direction générale est chargée d'exécuter les décrets, de sauvegarder des lettres spéciales et secrètes et d'établir les ordres du jour des réunions avec les conseillers et les comités directeurs. Elle exécute également toutes les autres décisions des autorités administratives.
- **La Direction générale des entreprises et organisations publiques.** Cette direction générale est chargée du contrôle des entreprises publiques, des organisations gouvernementales, des sociétés d'État et des banques. Elle fonctionne comme un ministère distinct dans l'organigramme du BCV.
- **La Direction générale des organismes chargés du budget central et la Direction des organisations et municipalités chargées du budget local.** Ces directions générales corroborent le budget des administrations, notamment l'utilisation appropriée des ressources financières et matérielles, la protection des biens de l'État, la conception des questions comptables et la répartition du budget entre les activités gouvernementales.
- **La Direction générale des ONG.** Comme le gros de l'aide fournie à l'Afghanistan provient des organisations non gouvernementales (ONG), le BCV a établi cette direction générale pour voir à ce que cette aide soit dépensée comme il se doit et conformément aux lois.
- **La Direction générale des affaires techniques.** Le budget de développement constitue la plus large part du budget annuel du gouvernement. Cette direction générale vérifie les travaux de construction, le secteur industriel, le secteur agricole et d'autres projets.
- **La Direction générale de la vérification interne.** Selon les lois et règlements s'appliquant au BCV, les directions générales du contrôle interne des ministères gouvernementaux doit collaborer avec le Bureau. La Direction générale du contrôle interne du BCV surveille ces directions générales. Ses méthodes de contrôle font maintenant l'objet d'une normalisation.
- **La Direction générale de l'assurance de la qualité.** Cette direction générale surveille le rendement des groupes de contrôle du BCV, les aide à préparer des plans de travail et à examiner les questions de contrôle.

Quatre-vingts pour cent des employés du BCV ont une formation de niveau tertiaire. Selon les nouvelles exigences d'embauche, les candidats doivent posséder au moins des études supérieures et réussir un examen d'admission. Les recrues reçoivent une formation en matière de contrôle fondée sur les normes internationales de contrôle et peuvent occuper divers postes : contrôleur en chef, sous-contrôleur en chef, contrôleur supérieur, contrôleur, contrôleur ou contrôleurs débutants. Les employés qualifiés peuvent être promus s'ils peuvent démontrer qu'ils peuvent s'acquitter des responsabilités au niveau supérieur. Les promotions doivent être approuvées par une commission désignée.

Deux décennies de guerre civile en Afghanistan ont miné les fondements du BCV et des autres institutions et réduit les possibilités de formation efficace et continue. Afin de surmonter ce problème et de reconstituer la capacité du personnel du BCV, le gouvernement de transition de l'Afghanistan a attribué un projet à PKF, un cabinet international de comptabilité et d'audit. Financé par la Banque mondiale, ce projet fournit au BCV un soutien technique pour l'aider à s'acquitter de ses fonctions conformément aux normes de contrôle internationales.

Pour plus de renseignement, communiquez avec le Bureau de contrôle et de vérification, télécopieur : ++93 0 20 210 1757; courriel : auditoffice_afghanistan@yahoo.com.

Publications à signaler

Dans la livraison de février 2004 du *Public Fund Digest*, le Consortium international pour la gestion des comptes publics (CIGCP) présente une série d'articles susceptibles d'intéresser les lecteurs de la Revue. Un de ces articles présente des recommandations sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les méthodes et les techniques de blanchiment de capitaux ont changé en réponse aux contre-mesures prises. Ces dernières années, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), l'organisme directeur intergouvernemental qui coordonne avec le plus de succès les initiatives internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux, a relevé des combinaisons de techniques de plus en plus sophistiquées, comme l'utilisation accrue de 1) personnes morales pour cacher le véritable propriétaire et le contrôle des produits illégaux et 2) de professionnels pour donner des conseils et aider à blanchir les produits d'activités criminelles. En 1990, le GAFI a adopté 40 Recommandations pour lutter contre l'utilisation des systèmes financiers par les personnes qui blanchissent l'argent de la drogue. En 1996 et encore une fois en 2003, les Recommandations, qui ont été adoptées par plus de 130 pays, ont été révisées pour refléter les nouvelles tendances dans le domaine.

En 2001, le GAFI a élargi son mandat pour s'attaquer au financement du terrorisme et a adopté huit Recommandations spéciales sur le financement du terrorisme. Ces recommandations complètent les recommandations qui portent sur les sujets suivants : 1) champ d'application de l'infraction de blanchiment de capitaux; 2) mesures provisoires et confiscation; 3) devoir de vigilance relatif à la clientèle et devoir de conservation des documents; 4) déclaration d'opérations suspectes et conformité; 5) réglementation et surveillance; 6) les autorités compétentes, leurs attributions et leurs ressources; 7) transparence des personnes morales et constructions juridiques; et 8) entraide judiciaire et extradition.

Pour plus d'information à ce sujet, prière de communiquer avec le Consortium à l'adresse : International Consortium on Government Financial Management, 444 North Capitol Street, Suite 234, Washington, D.C. 20001, États-Unis; tél : ++ (202) 624 8461; téléc. : ++ (202) 624 5473; site Web : www.icgfm.org. Voir aussi le site Web du GAFI : www1.oecd.org/fatf/index_fr.htm.

La plupart des sociétés démocratiques reconnaissent que la liberté de l'information est un élément fondamental de la reddition de comptes des gouvernements. Le fait d'ouvrir le fonctionnement du gouvernement à l'examen public permet au public de poser des questions et de mieux évaluer les activités que le gouvernement effectue en son nom. Pour respecter les lois sur la liberté de l'information, les organismes doivent imposer des normes rigoureuses de gestion de l'information. Cependant, comme l'a découvert le Bureau de vérification de la Nouvelle-Galles du Sud, en Australie, les aspects à prendre en considération sont plus vastes. La Loi sur la liberté de l'information adoptée en Nouvelle-Galles du Sud en 1989 a donné au public le droit d'avoir accès à l'information de la plupart des organismes. Le Bureau de vérification de la Nouvelle-Galles du Sud a examiné les mécanismes d'application de la Loi dans trois organismes gouvernementaux ainsi que 84 demandes d'accès à de l'information non personnelle. La vérification visait à répondre aux questions suivantes : 1) Les organismes respectent-ils l'esprit de la loi? 2) Les organismes aident-ils les requérants à obtenir l'information dont ils ont besoin? 3) Les frais imposés sont-ils minimisés? 4) Les organismes font-ils une recherche suffisante pour trouver les documents demandés? 5) Les organismes justifient-ils leurs décisions? 6) Les organismes respectent-ils les échéances? 7) Les organismes effectuent-ils des revues des décisions?

La vérification a révélé un certain nombre de préoccupations qui ont été soumises

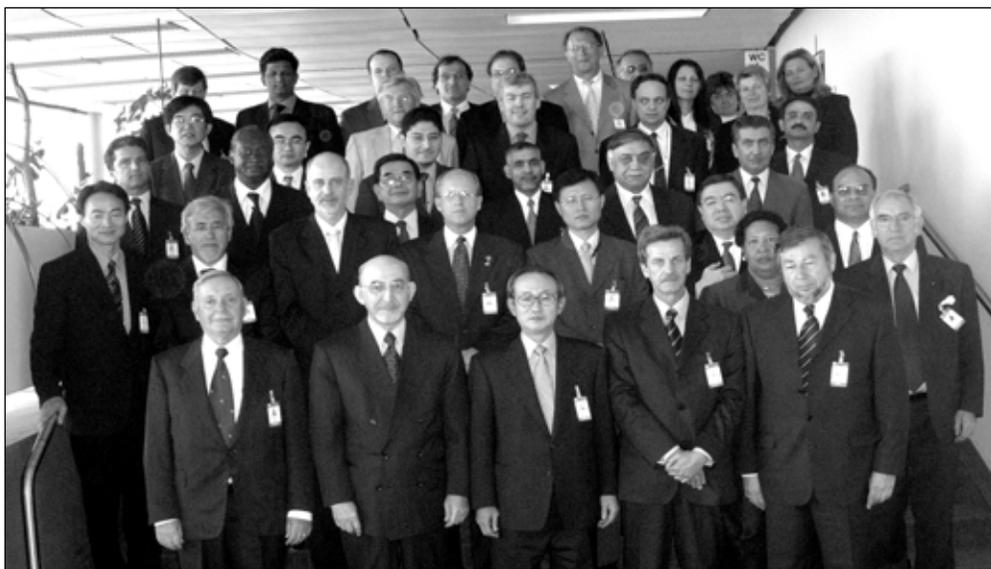
aux ministères compétents et qui sont décrites dans le rapport final. Deux préoccupations importantes avaient trait à l'indépendance des organismes dans la prise de décision et au rôle administratif important joué par les coordonnateurs de la Loi.

Pour en savoir davantage sur cette vérification, veuillez communiquer avec le Bureau de vérification de la Nouvelle-Galles du Sud, via le site Web : www.audit.nsw.gov.au.

L'*Asian Journal of Government Audit*, organe officiel de l'ASOSAI, est publié une fois l'an depuis 1983 par l'ISC de l'Inde. Les dirigeants des ISC de l'Inde, des Philippines et du Sri Lanka composent le comité de rédaction, qui est présidé par le contrôleur et vérificateur général de l'Inde. Depuis 2004, le Journal est publié deux fois l'an, en avril et en octobre. Il a pour objectifs de promouvoir le maintien de systèmes de contrôle solides et efficaces et de servir de forum où les membres de l'ASOSAI peuvent relater leurs expériences dans le domaine du contrôle. La livraison d'avril 2004 présente un éventail d'informations, notamment des nouvelles de l'INTOSAI, l'ASOSAI, l'IDI et des ISC individuelles. De plus, elle présente des profils des activités des ISC du Bangladesh et de l'Azerbaïdjan. Les articles portent sur 1) la corruption dans le secteur public, 2) la direction des contrôles de l'évaluation de programme, 3) la promotion du travail d'équipe, et 4) des questions liées à la gouvernance. Le Journal donne aussi les adresses électroniques et des sites Web des membres de l'ASOSAI ainsi que le calendrier des événements de l'ASOSAI pour 2004. En plus de servir d'outil de partage et de diffusion de l'information, l'*Asian Journal of Government Audit* constitue un recueil d'information sur les nouvelles initiatives en matière de pratiques de contrôle adoptées par ses membres et leurs pairs. Au fil du temps, on espère que le Journal servira de collection de matériels de référence. Pour plus d'information, communiquer avec : M. Sunil Kr. Bahri, rédacteur, Bureau du contrôleur et du vérificateur général de l'Inde, 10 Bahadur Shah Zafar Marg, New Delhi, Inde 110002; tél. : ++00 91 11 3231613; téléc. : 00 91 11 3235446; courriel : rir@cag.delhi.nin.in; site Web : http://www.asosai.org/profile_f.htm.

Le Comité directeur adopte le Plan stratégique de l'INTOSAI

Lors d'une réunion extraordinaire tenue à Vienne les 21 et 22 juin 2004, le Comité directeur de l'INTOSAI a adopté à l'unanimité le plan stratégique proposé. Le plan est le fruit de près de trois ans de travail intensif et de consultations poussées au sein de la collectivité de l'INTOSAI (par des réunions, des entretiens personnels et des échanges électroniques, et sa diffusion à tous les membres de l'INTOSAI en mars 2004) et ce processus a permis d'en arriver à un consensus en faveur du plan. Le plan sera distribué à tous les membres de l'INTOSAI au début d'août 2004, et soumis à l'étude et à l'approbation du Congrès de l'INTOSAI à Budapest, en octobre 2004.



Les membres du Comité directeur réunis pour une photo de groupe au cours d'une pause au Centre international de Vienne.

L'idée d'une réunion extraordinaire a vu le jour lors de l'assemblée annuelle du Comité directeur en octobre 2003, lorsque les membres sont convenus de consacrer toute une réunion à la discussion du projet de plan. Le Secrétaire général Franz Fiedler a généreusement offert de tenir la réunion, et le personnel du Secrétariat général et lui ont fort bien organisé la réunion. M. Yun churl Jeon, Président du Comité directeur de l'INTOSAI et de la Commission de contrôle et d'inspection de Corée, a présidé avec compétence la réunion d'une journée et demie, et guidé les membres du Comité pendant les débats animés sur le plan proposé.

En présentant le plan stratégique pour qu'il soit débattu au nom du Groupe de travail de la planification stratégique, composé des représentants de dix ISC (Antigua et Barbade, Arabie saoudite, Autriche, Burkina Faso, Corée, États-Unis, Norvège, Pérou, Royaume Uni et Tonga), le Président du Groupe de travail, David Walker, Contrôleur général des États Unis, a fait remarquer que le plan proposé constituait un plan directeur pour aider l'INTOSAI et ses membres à relever les défis et à saisir les possibilités du 21^e siècle. Le plan jette aussi les bases qui permettront à l'INTOSAI de donner l'exemple et de veiller à l'économie et à l'efficacité de ses propres activités. Il fournit une structure et une raison d'être qui faciliteront l'engagement des ISC membres envers l'INTOSAI de manière à maximiser les apports tout en minimisant les ressources nécessaires.

Le plan proposé comprend les quatre objectifs stratégiques suivants :

Premier objectif : **Reddition de comptes et normes professionnelles** : Promouvoir l'instauration d'ISC fortes, indépendantes et multidisciplinaires comme suit : 1) en encourageant les ISC à donner l'exemple et 2) en contribuant à l'élaboration et à l'adoption de normes professionnelles adéquates et efficaces.

Deuxième objectif : **Établissement d'une capacité institutionnelle** : Établir des capacités et des capacités professionnelles au sein des ISC par la formation, l'aide technique et d'autres activités de développement.

Troisième objectif : **Partage des connaissances et services de connaissance** : Encourager la coopération et la collaboration entre les ISC ainsi que l'amélioration continue par le partage des connaissances, y compris l'étalonnage, des études des pratiques exemplaires, et en effectuant de la recherche sur des questions d'intérêt mutuel.

Quatrième objectif : **Organisation internationale modèle** : Organiser et gérer l'INTOSAI de manière à promouvoir l'établissement de méthodes de travail économiques, efficaces et efficaces, la prise de décision en temps voulu, les pratiques de gouvernance efficaces, tout en tenant dûment compte de l'autonomie régionale, de l'équilibre à assurer et des divers modèles et approches des ISC membres.

Le quatrième objectif est fondé en grande partie sur une recommandation que le Portugal a fait à la réunion du Comité directeur d'octobre 2003. Il a proposé un certain nombre d'actions pour aider à garantir l'atteinte des trois objectifs du plan. En élaborant cet objectif, le Groupe d'étude s'est concentré sur trois questions :

- L'organisation et la structure actuelles de l'INTOSAI permettent-elles de concentrer son action comme il se doit sur les objectifs stratégiques proposés du plan?
- L'INTOSAI a-t-elle des capacités et des ressources suffisantes pour mener à terme les objectifs et les activités proposés?
- L'INTOSAI est-elle en mesure de prendre des décisions et de relever les défis de manière efficace et en temps voulu?

Consultation, compromis et consensus

Le travail du Groupe d'étude du Comité directeur a été guidé par un processus reposant sur la consultation, le compromis et le consensus. Plusieurs aspects du plan stratégique proposé ont fait l'objet d'une étude approfondie et ont été modifiés considérablement au cours du processus de planification. Fait important, le plan final proposé ne comporte pas d'augmentation des cotisations pour le moment. La Commission des finances et de l'administration qu'il est proposé de créer aurait la tâche d'examiner la situation financière et les ressources actuelles de l'INTOSAI et, à compter de 2007, de faire des recommandations au Comité directeur tous les trois ans sur la question de savoir s'il faut accroître les cotisations des membres et dans quelle mesure.

De plus, le poste de Directeur de la Planification stratégique dont la création a été proposée a été créé au lieu du poste de Directeur général qu'il avait été proposé de créer auparavant, et les relations hiérarchiques entre le directeur de la planification

stratégique, le Secrétaire général et le Président du Comité directeur ont été précisées. Le plan final proposé précise aussi les rôles, les responsabilités et les relations hiérarchiques de certaines entités clés chargées de la mise en oeuvre du plan, comme celles qui sont chargées d'assurer la liaison en ce qui a trait aux objectifs et les présidents des commissions. Le plan final proposé indique aussi clairement que les groupes de travail régionaux conserveront leur autonomie opérationnelle. Le plan vise à encourager les groupes de travail régionaux à partager les principaux succès et les leçons tirées entre les régions et dans la collectivité de l'INTOSAI dans son ensemble, ainsi que de fournir d'autres appuis et aides aux groupes régionaux, s'il y a lieu.

Pour s'assurer que l'INTOSAI possède le pouvoir de mettre en oeuvre le plan proposé, le Comité directeur a également proposé de réviser dans une certaine mesure les statuts de l'INTOSAI. Le Groupe de travail reconnaît l'excellent travail de M. Franz Fiedler et de son personnel qui ont préparé les projets de changements aux statuts.

Le processus de consultation et de compromis s'est poursuivi au cours de la réunion extraordinaire du Comité, alors qu'un certain nombre d'autres changements ont été apportés au plan et ont permis l'adoption à l'unanimité du plan par le Comité. Au moment où nous mettons sous presse ce numéro de la Revue, le plan et les modifications des statuts approuvés étaient envoyés à tous les membres de l'INTOSAI.

Le Secrétaire général et le premier Vice-président sont honorés lors de la réunion

Au moment où la réunion extraordinaire et historique du Comité directeur tirait à sa fin, deux membres du Comité ont reçu un témoignage spécial. Pour marquer le départ à la retraite de M. Franz Fiedler comme Président de la Cour des comptes de l'Autriche et Secrétaire général de l'INTOSAI, le Président Jeon lui a remis une plaque spéciale d'appréciation au nom de tous les membres du Comité directeur en reconnaissance des 12 années de service dévoué au sein de l'INTOSAI. Le mandat de 12 ans de M. Fiedler se terminait le 30 juin 2004, juste une semaine après la réunion extraordinaire.



M. Franz Fiedler (à gauche) reçoit une plaque spéciale de reconnaissance du Président Jeon du Comité directeur.



M. Fiedler présente à M. Arpad Kovacs (à droite) une médaille et un certificat au nom du gouvernement de l'Autriche.

M. Fiedler présente à M. Arpad Kovacs (à droite) une médaille et un certificat au nom du gouvernement de l'Autriche. M. Arpad Kovacs, Premier Vice-président et Président de la Cour des comptes de Hongrie, a reçu également un témoignage de son travail, soit une médaille spéciale et un certificat du gouvernement de l'Autriche pour ses nombreuses contributions au contrôle d'État.

Nouvelles de la Commission des normes de contrôle sur l'élaboration de principes directeurs sur le contrôle financier

Par la Revue, la Commission sur les normes de contrôle de l'INTOSAI (CNC) informera régulièrement la collectivité de l'INTOSAI de l'état d'avancement du projet d'élaboration des principes directeurs sur le contrôle financier. Le CNC effectue ce travail par l'entremise d'un groupe de travail, présidé par la Suède, et composé de neuf ISC; un secrétariat de projet a été établi par le Bureau de vérification de la Suède; et des contributions d'un groupe de référence composé de 87 experts en contrôle de 46 ISC.

Le Groupe de travail sur les principes directeurs du contrôle financier a tenu une rencontre très productive à Yaoundé, au Cameroun, les 30 et 31 mars 2004. Plusieurs documents de travail importants ont été approuvés, dont le mandat des experts en contrôle qui participeront à l'élaboration des principes directeurs et les procédures que ces experts suivront pour faire rapport.

L'élaboration des lignes directrices se fera en collaboration étroite avec l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) de l'International Federation of Accountants — IFAC (Fédération internationale des comptables). Les experts en contrôle du groupe de référence participent aux équipes de travail de l'IAASB pour élaborer de nouvelles normes internationales d'audit (ISA) pour réviser les normes existantes pour faire en sorte qu'elles tiennent compte des questions propres au secteur public. Des experts ont été nommés également pour appuyer les experts qui participent aux réunions des équipes de travail et pour fournir la perspective plus large de l'INTOSAI.

Pour le moment, les experts de l'INTOSAI participent à des travaux sur les ISA suivantes :

ISA 203 – Documentation

- Expert : M^{me} Kelly Ånerud, Norvège
- Experts d'appui : M. John Fretwell, États Unis, M. Inge Danielsson, Suède
- Version finale prévue en mars 2005

ISA 701 – Modifications du rapport de l'auditeur

- Expert : M^{me} Bettina Jacobsen, Danemark
- Experts d'appui : M^{me} Mary Radford, Royaume Uni; M^{me} Marcia Buchanan, États-Unis
- Version finale prévue en mars 2005

ISA 260 – Communication de points relatifs à l'audit avec les personnes responsables de la gouvernance

- Expert : M^{me} Tove Myklebust, Norvège

- Experts d'appui : M. Filip Cassel, Suède; M. John Fretwell, États Unis
- Version finale prévue en septembre 2005

ISA 800 – Rapport de l'auditeur sur des missions d'audit spéciales

- Expert : M. Jonas Hällström, Suède
- Experts d'appui : M. Demsash Betemariam, Éthiopie; M. Martin Dees, Pays Bas; et M. Robert Cox, Nouvelle-Zélande

ISA 550 – Parties liées

- Expert : M. John Thorpe, Royaume-Uni
- Experts d'appui : M^{me} Zainun Taib, Malaisie (d'autres experts d'appui doivent être nommés d'ici peu)

Le groupe de travail est également chargé d'élaborer des notes de pratique pour chaque ISA afin de fournir de plus amples orientations aux contrôleurs du secteur public pour l'application de l'ISA. Les notes seront fondées sur les apports des experts du contrôle membres du groupe de référence. La première note sur les pratiques est en voie d'élaboration sous la direction de l'ISC de la Norvège.

Un groupe de discussion a été créé pour assurer la prise en compte des questions qui touchent le secteur public le plus tôt possible dans le processus de décision qui permet d'établir s'il faut élaborer ou réviser des ISA. Ce groupe de discussion est actuellement composé de trois membres : M^{me} Vijaya Moorthy du Bureau du contrôleur et vérificateur général de l'Inde, M^{me} Mary Radford du National Audit Office du Royaume Uni et M. Filip Cassel du Riksrevisionen de Suède. Le groupe de discussion fournira de l'information au personnel de l'IAASB au cours de l'élaboration de la proposition de projet qui est soumise à la considération de l'IAASB.

Pour obtenir plus d'information, communiquer avec le secrétariat du projet ou le président du groupe de travail; courriel : projectsecretariat@riksrevisionen.se. Pour obtenir un complément d'information sur les normes, visiter le site Web de l'IFAC : www.ifac.org.

Présentation par l'OLACEFS du programme pilote sur le contrôle de la dette publique

La Commission de la dette publique et l'IDI ont accompli les buts qu'ils s'étaient fixés en juin 2002, à savoir élaborer et offrir un programme pilote sur le contrôle de la dette publique dans la région de l'OLACEFS. Selon le rapport du directeur de l'IDI, Magnus Borge, aux membres de la Commission de la dette publique réunis à Moscou du 7 au 9 juin 2004, 78 contrôleurs de 18 pays de l'OLACEFS ont reçu une formation sur le contrôle de la dette publique. Vingt-cinq des participants ont reçu une formation de spécialistes de la dette publique, grâce à laquelle ils sont en mesure de concevoir, d'élaborer et de donner des programmes de formation et d'élaborer du matériel pédagogique répondant aux besoins des ISC de la région de l'OLACEFS.

La dernière activité du programme pilote a été un atelier de deux semaines sur la dette publique, qui a été donné en République dominicaine, en avril et en mai 2004, à l'intention de participants provenant surtout des ISC de l'Amérique centrale. Ce deuxième atelier en langue espagnole reposait sur une étude de cas créée à partir de l'expérience de spécialistes de la dette publique qui ont effectué une vérification pilote de la dette publique au Venezuela, en février 2004.

Le programme de formation pilote comprenait des sujets comme la gestion et le contrôle de la dette publique, les systèmes de comptabilisation et d'information relatifs à la dette, l'analyse de la viabilité de la dette, l'évaluation du risque, l'étalonnage ou « benchmarking », l'information communiquée sur la dette et la transparence. Un bref module de formation des formateurs a également été offert, ce qui a permis à tous les participants de donner l'atelier sur la dette publique à leurs collègues dans leur propre ISC et a multiplié d'autant les retombées du programme.

De plus, le programme pilote a facilité la diffusion de matériels sur le contrôle de la dette publique aux ISC et encouragé les participants et les experts en la matière à partager leurs connaissances. Les 78 participants ont formé un réseau de contrôleurs de la dette publique dans la région de l'OLACEFS pour appuyer leurs pratiques de contrôle et assurer la poursuite des efforts visant à améliorer les pratiques de contrôle de la dette publique dans la région.

Le matériel de cours élaboré dans la région de l'OLACEFS sera traduit en anglais. La région de l'ASOSAI a manifesté de l'intérêt pour un programme semblable et sera probablement la deuxième région de l'INTOSAI à offrir cette formation sur la dette publique en coopération avec l'IDI et la Commission de la dette publique.

Pour plus d'information, communiquer avec la Commission de la dette publique; courriel : jmanjarrez@asf.gob.mx; site Web : <http://www.intosaipdc.org.mx>, ou avec l'Initiative de développement de l'INTOSAI, courriel : idi@idi.no; site Web : www.idi.no.

Équipe spéciale de lutte contre le blanchiment d'argent à l'échelle internationale

L'Équipe spéciale de lutte contre le blanchiment d'argent à l'échelle internationale de l'INTOSAI a tenu sa deuxième réunion à Washington, D.C., le 6 avril 2004. Des représentants de sept ISC ont assisté à la réunion dont l'hôte était M. David Walker, Contrôleur général des États Unis, du General Accounting Office des États Unis.

L'équipe spéciale a été créée en octobre 2002 lors de la réunion du Comité directeur de l'INTOSAI et est présidée par l'ISC du Pérou. L'équipe avait tenu sa première réunion à Moscou en septembre 2003.

Lors de cette deuxième réunion, les membres de l'équipe ont discuté de leurs futurs plans de travail. Le premier objectif de l'équipe est de promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre le blanchiment d'argent. L'équipe a recensé plusieurs organisations internationales avec lesquelles elle devra travailler et reçu une lettre d'un groupe d'experts représentant le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux et le Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers.

Le deuxième objectif de l'équipe spéciale est de recenser les politiques et les stratégies de lutte contre le blanchiment d'argent qui font partie du champ de compétences et des pouvoirs des ISC et de les faire connaître. À la réunion, les membres de l'équipe spéciale ont discuté des travaux réalisés par leurs ISC relativement à la lutte contre le blanchiment d'argent. Les membres ont également reçu de l'information sur les travaux réalisés par le Bureau du vérificateur général du Canada, dont les représentants ont participé à la réunion par appel conférence.

Le troisième objectif de l'équipe spéciale est de suivre la coopération à l'échelle nationale et internationale visant à promouvoir des stratégies de lutte contre le blanchiment d'argent et d'en rendre compte. Les membres de l'équipe ont convenu de déterminer la mesure dans laquelle leurs pays respectaient les recommandations établies par le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux. (Voir l'article Publications à signaler à la page 18 pour obtenir plus d'information sur ces recommandations.) Les membres de l'équipe spéciale ont également convenu qu'ils étudieraient la question au niveau régional pour déterminer quelles actions les autres pays de chaque région de l'INTOSAI ont engagées.

Pour recenser les besoins de formation et de perfectionnement – le quatrième objectif – les membres de l'équipe spéciale ont accepté de compiler un compendium de la formation offerte par le secteur privé qui permettrait aux ISC de comprendre exactement ce qu'est le blanchiment d'argent et de donner des exemples précis. L'équipe spéciale a jugé qu'il était trop tôt pour établir la formation susceptible d'être offerte par chaque ISC ou par l'Initiative de développement de l'INTOSAI.

Enfin, l'équipe spéciale a convenu qu'étant donné l'aspect ad hoc de son travail, les ISC désireuses de discuter des questions relatives au blanchiment d'argent devraient former un réseau de praticiens ou un groupe de travail. Le projet de plan de travail de l'équipe spéciale sera soumis à l'approbation de l'INCOSAI, à Budapest, en octobre 2004.

Pour obtenir plus d'information sur les activités de l'équipe spéciale, communiquer avec la : Contraloría General de la República; courriel : contraloria@contraloria.gob.pe; site Web : <http://www.contraloria.gob.pe>.



La rubrique Nouvelles de l'IDI vous tient informés des travaux et des programmes de l'Initiative de développement de l'INTOSAI. Pour en savoir davantage sur l'IDI et obtenir de l'information à jour entre les numéros de la *Revue*, visitez le site Web de l'IDI à l'adresse suivante : <http://www.idi.no>

Enquête importante à venir

L'IDI recensera les besoins de formation et de renforcement des capacités au sein des ISC des pays en développement. L'IDI enverra l'enquête au début de juillet 2004 de manière à recevoir les résultats d'ici septembre 2004. L'enquête vise à aider l'IDI à planifier ses programmes de formation et de renforcement des capacités, qui s'inscrivent dans le cadre du 3^e objectif du Plan stratégique de l'IDI pour 2001-2006. Le 3^e objectif prévoit la coopération avec les commissions permanentes et les groupes de travail de l'INTOSAI. L'enquête portera expressément sur les besoins de formation dans les domaines suivants :

- le contrôle des technologies de l'information (TI);
- le contrôle environnemental;
- le contrôle de la dette publique;
- le contrôle de la privatisation, de la réglementation économique et des partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

L'ASOSAI donne deux nouveaux ateliers

L'ASOSAI a récemment offert deux nouveaux ateliers, ce qui conclut le second programme de formation des formateurs, entrepris en 2002. Les deux ateliers ont été financés par la Banque asiatique de développement, tandis que l'IDI payait pour la participation des experts en la matière (EM). Le premier atelier, donné en Malaisie à la fin d'avril 2002, était un atelier de deux semaines sur le contrôle comptable dans un cadre informatique. L'ISC de l'Inde a généreusement prêté un EM, en association avec la Commission pour le contrôle informatique de l'INTOSAI.

Le deuxième atelier de deux semaines sur le contrôle de la privatisation a été donné aux Philippines, en mai 2004. L'ISC du Royaume Uni, qui préside le Groupe de travail pour la privatisation de l'INTOSAI et l'une des ISC les plus expérimentées dans le domaine du contrôle des privatisations, a elle aussi généreusement prêté un EM.

Phase II du Programme de formation à long terme de l'EUROSAI : Atelier de conception et d'élaboration de cours

L'élément le plus long de la Phase II du Programme de formation à long terme (PFLT) de l'EUROSAI, l'Atelier de conception et d'élaboration de cours, a été donné en Bulgarie d'avril à juin 2004. D'une durée de six semaines, l'Atelier a contribué à donner aux participants une bonne connaissance de la méthode de formation de l'IDI, qui est centrée sur l'apprenant, et leur a permis de concevoir individuellement un cours de deux jours sur des sujets répondant aux besoins de leur région. Les participants ont également commencé à concevoir des cours de huit jours sur le contrôle de la gestion, qui seront donnés en 2005 et qui viendront clôturer ce programme de formation. Pour la première fois, l'Atelier de conception et d'élaboration de cours a été donné en deux langues, en anglais et en russe. Les 33 participants provenaient de 19 ISC de l'Europe orientale, des Balkans et des républiques d'Asie centrale.

La prochaine étape du programme, l'Atelier sur les techniques de formation, sera donnée en Lituanie, en septembre 2004.

L'IDI assure la liaison au sein de la collectivité de l'INTOSAI

Les mois d'avril à juin 2004 ont été bien remplis pour l'IDI qui a poursuivi ses activités de réseautage le plus largement possible au sein de la collectivité de l'INTOSAI. En réponse à des invitations, des représentants de l'IDI ont pris la parole aux réunions annuelles du Groupe de travail pour la privatisation de l'INTOSAI (Bulgarie), du Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'INTOSAI (Brésil) et de la Commission de la dette publique de l'INTOSAI (Russie), qui ont tout eu lieu en juin. L'IDI avait également pris la parole devant les participants à la réunion annuelle de la Commission pour le contrôle informatique de l'INTOSAI, tenue en Russie en avril 2004.

L'IDI est également régulièrement invitée aux congrès régionaux et aux réunions de certaines commissions régionales de formation (CRF) ou commissions de renforcement institutionnel régional (CRIR) de l'INTOSAI. Ainsi, les représentants de l'IDI ont assisté au Congrès de l'Afrique anglophone (Namibie), au Congrès de la SPASAI (Samoa) et à la troisième Conférence EUROSAI-OLACEFS (Royaume Uni), toutes en mai 2004, et au Congrès de l'ARABOSAI (Jordanie) et à la réunion de la CRIR de la CAROSAI (Îles Caïmans) en juin 2004. En juillet 2004, les représentants de l'IDI assisteront également à la réunion de la CRF de l'EUROSAI, en Lituanie.

Symposium régional de l'ASOSAI/IDI pour les spécialistes de la formation

Le Symposium régional ASOSAI/IDI s'est tenu à Bangkok, du 29 mars au 3 avril 2004. Cinquante-deux spécialistes de la formation de l'ASOSAI, représentant 22 ISC, y compris 29 spécialistes de la formation diplômés de 1998 et 31 de 2002, ont assisté à l'événement, avec plusieurs experts en la matière et représentants de l'ASOSAI et de l'IDI. Le Symposium d'une semaine a donné aux participants l'occasion de développer leur réseau régional et d'assister à de nombreuses séances de formation. Le Symposium comportait deux volets : le premier volet permettait aux spécialistes de la formation de mettre à jour leurs connaissances. Dans le deuxième volet, ils devaient jeter les bases d'un cours qui sera élaboré plus tard. Les six sujets choisis pour les travaux préliminaires de conception étaient le contrôle de la fraude, de la dette publique et des approvisionnements; les critères de contrôle de gestion; l'assurance de la qualité des contrôles et l'encadrement. De concert avec l'ASOSAI, l'IDI doit contribuer à l'élaboration des cours complets en 2004 et au cours des années à venir.

Pour communiquer avec l'IDI

Si vous souhaitez discuter de l'un des sujets abordés dans les Nouvelles de l'IDI, n'hésitez pas à communiquer avec l'IDI par téléphone au +47 22 24 13 49 ou par courriel à idi@idi.no.

Evénements de l'INTOSAI en 2004-2005



Juillet

Août

Septembre

Octobre

10-16 XVIII^e INCOSAI
Budapest, Hongrie

Novembre

15-19 Congrès de l'OLACEFS
Buenos Aires, Argentine

Décembre

Janvier 2005

30-19^e Conférence des
vérificateurs généraux
du Commonwealth
2 fév. Wellington, Nouvelle-
Zélande

Février

Mars

Avril

Mai

30- Congrès de l'EUROSAI
Bonn, Allemagne
2 Juin

Juin

N.D.L.R. : Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres à planifier et à coordonner leurs engagements. Figurent dans cette section régulière de la Revue les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions des comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles des régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au Secrétaire général de chaque groupe régional.